



CCI BRETAGNE



ELABORER SON PLAN DE TRANSMISSION

Un élément à planifier plusieurs années avant la cession

La réalisation du diagnostic global permet de dégager les grandes lignes du « plan de transmission » de votre entreprise. Dans le cadre d'un calendrier préétabli, celui-ci planifiera toutes les actions à mener pour rendre votre entreprise attractive aux yeux d'un repreneur et celles permettant d'optimiser fiscalement l'opération. La mise en oeuvre d'un tel plan peut prendre plusieurs années. Aussi des mesures de sauvegardes sont-elles à envisager, comme :

- Les dispositions en faveur du conjoint,
- Les mesures de prévoyance et d'assurance en cas de décès ou d'invalidité (valable aussi pour les associés),
- Les provisions pour charges futures.

Quelques actions envisageables pour réparer votre entreprise à la cession :

- Embaucher ou réorganiser les équipes
- Former du personnel
- Réinvestir dans un outil de travail plus performant
- Remettre à jour des contrats commerciaux qui avaient été renouvelés oralement
- Vérifier que vos fournisseurs sont toujours les plus compétitifs
- Effectuer une opération de croissance externe
- Passer d'une SARL à une SA pour optimiser fiscalement la transmission.

Ces différentes actions vous permettront de rendre l'entreprise plus saine et plus attractive qui, de ce fait, intéressera davantage de repreneurs.

Pour répondre aux questions que vous pouvez vous poser à ce stade, il existe des professionnels en fusion-acquisition répertoriés par vos CCI, et auxquels vous pouvez faire appel.